Commune de Gréalou

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du jeudi 12 février 2026
- - -

Le 12 février 2026 à 20h,30 se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le 6 février 2026 conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :
M. Gilles BELLIVIER, Mme Mélanie FAGES, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, Mme Claudine LACROIX, M. Jean-Marc LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, , Mme Mathilde VÉDRUNE, M. Michel VÉDRUNE

Étaient absents, les conseillers municipaux suivants : M. Emmanuel SAILLY

Pouvoirs : 1

Nombre de conseillers en exercice :10 **Nombre de conseillers présents** :9 **votants** : 10

Le quorum étant atteint, les conseillers peuvent délibérer.

Accueil des participants - Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE, maire de Gréalou, ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés et Mélanie FAGES est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal - Michel VÉDRUNE

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2026 a été transmis aux conseillers pour corrections (cf annexe 1)

- ✓ **Le PV est approuvé par 9voix pour 1 abstention 0 voix contre**

2. COLLEGE – demande de subvention – Michel VEDRUNE

Dans le cadre de la régulation de l'usage des téléphones portables à l'école, le collège de Cajarc nous adresse un courrier de demande de subvention (cf annexe 2)

Le conseil valide cette demande à hauteur de 100€ sous réserve que soit clarifié le demandeur (collège ou association) et qu'un budget prévisionnel de l'usage de cette subvention soit fourni.

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 8 voix**
- ✓ **Pour, 1 abstention, 1 voix contre**

3. GRAND-FIGEAC-SPORT-Base trail - Emmanuel SAILLY

Chaque Commune devra obligatoirement délibérer pour autoriser le Grand-Figeac à créer ses circuits trail sur la Commune. Elle autorisera le passage, le balisage, la signalétique et la publication. Elle comprendra aussi un règlement d'usage de ces chemins.
L'entretien des chemins reste à la charge des Communes, avec une veille annuelle obligatoire pour rentrer dans les critères de la Charte départementale Quali Rando Lot.

Les précisions sur le règlement ayant été fournis, il est proposé de voter cette délibération.

Toutefois il reste à éclaircir le financement des équipements nécessaires à la continuité des circuits (portillons, passages canadiens)

. (cf annexes 3 a.b.c.d.)

✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre**

4. BUDGET - Délibération du quart - Claudine LACROIX Michel VEDRUNE

Afin de pouvoir régler des factures pour lesquelles nous n'avons pas de ligne de crédit sur le budget 2025 (dans le cadre des restes à réaliser) il est proposé d'autoriser l'engagement de crédit pour 2026 dans la limite du quart du montant validé sur le budget 2025.

Raccordement SAUR

Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre

COMMISSIONS

5.AUBERGE – Point de situation - Emanuel SAILLY Michel VEDRUNE Jacques FOUCHER

Le chantier avance comme prévu et va entrer en phase de pré réception pour une réception autour du 20 mars.

Les rencontres de candidats pour le restaurant se poursuivent. Des profils prometteurs se présentent.

QUESTIONS DIVERSES

6.VOIRIE – Sécurisation des hameaux - Claudine LACROIX

Afin d'améliorer la sécurité dans les hameaux, il est proposé de limiter la vitesse de circulation à 30KmH.

Des devis vont être réalisés avant réalisation.

7.VOIRIE -Sécurisation de la D 19 - Jacques FOUCHER Michel VEDRUNE

Suite au sondage effectué au sein du conseil, nous pouvons maintenant fixer les priorités et affiner notre projet (techniquement et financièrement) en vue de notre prochain budget. (cf annexes 7 a et 7 b)

Le projet va être soumis au département avant chiffrage et choix définitif.

8.ELECTIONS MUNICIPALES – organisation pratique - Michel VEDRUNE

Le tableau de présence à été rempli.

Il va être retransmis à tous les conseillers pour validation

(Annexe 8 exemple de tableau de présence)

9.SUPER CAYROU -Demande d'autorisation de concert - Michel VEDRUNE

Une demande de petit concert sur le site de Super Cayrou à été transmis au conseil
La convention d'utilisation du site prévoyant une redevance pour les activités payante, il a été accepté une redevance de 10% du montant des recettes.

10.CONVENTIONS ET PROMESSE DE BAIL- - Michel VEDRUNE

Photovoltaïque au sol puy Manau.

En application de notre précédente délibération, les modifications demandées ayant été validées par les deux parties, Mr le maire a pu signer la promesse de bail.

Idem pour les conventions ATC pour les antennes relai.

11.CIMETIERE- Abattage d'un cyprès mort - Jacques FOUCHER

Un cyprès dépérissant au centre du cimetière doit être abattu

Des devis sont en cours de réalisation.

12.EGLISE-Mise aux normes de l'installation électrique des cloches -Serge GALES

L'installation électrique des cloches ne sont plus aux normes

Des devis ont été réalisés, ceux-ci seront portés au budget pour une réalisation en 2026

La séance s'est terminée à 22h30
Michel VÉDRUNE fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le samedi 7 mars à 14h, à la mairie.
Il clôt la séance.

A Gréalou, le 12/02/2026

La secrétaire de séance :
Mélanie Fages

Le Maire :
Michel VÉDRUNE

MAIRIE DE GREALOU (LOT)